

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 10 AVRIL 2025

Le 10 avril 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Patrick BATOUFFLET, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL 2025-04-027), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL 2025-04-034), M. Michel CINOTTI, Mme Nicole MARIE, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Virginie POLIZZI, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI, M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, M. Alexandre BOUGAUD, Mme Anne-Sophie CLAUW, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Olivier TRIBONDEAU, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN.

Absents excusés représentés :

Mme Monique BERT – pouvoir à M. Patrick BATOUFFLET,
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL,
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Romain MILLARD,
Mme Sabrina DBILI – pouvoir à Mme Michèle BOULANGER,
M. Théophile ALSAC – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU,
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. Michel CINOTTI,
Mme Marina BOUTAULT-LABBE - pouvoir à Mme Ophélie GUIN.

SECRÉTAIRE :

Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 18 avril 2025 et de sa publication sur le site de la Ville le 18 avril 2025.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatives aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu les lignes directrices de gestion de la Collectivité,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission municipale du 3 avril 2025,

Considérant l'avis du comité social territorial du 8 avril 2025,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE de procéder aux mouvements suivants :

FILIERE	GRADE	CREATION	SUPPRES.	TEMPS HEBDO.	DATE EFFET
Administrative	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1		35H	01/05/2025
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	-1	35H	01/05/2025
Administrative	Adjoint administratif		-1	35H	01/05/2025
Administrative	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2		35H	01/05/2025
Administrative	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		-2	35H	01/05/2025
Administrative	Attaché principal	1		35H	01/05/2025
Administrative	Attaché		-1	35H	01/05/2025
Animation	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1		35H	01/05/2025
Animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	-1	35H	01/05/2025
Animation	Adjoint d'animation		-2	35H	01/05/2025



FILIERE	GRADE	CREATION	SUPPRES.	TEMPS HEBDO.	DATE EFFET
Médicosociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1		35H	01/05/2025
Médicosociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe		-1	35H	01/05/2025
Médicosociale	Auxiliaire puériculture classe supérieure	4		35H	01/05/2025
Médicosociale	Auxiliaire puériculture classe normale		-4	35H	01/05/2025
Police	Brigadier-chef principal	1		35H	01/05/2025
Police	Gardien Brigadier		-1	35H	01/05/2025
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	-1	35H	01/05/2025
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	-1	35H	01/05/2025
Technique	Adjoint technique	2	-1	35H	01/05/2025
Technique	Agent de maîtrise principal	1		35H	01/05/2025
Technique	Agent de maîtrise		-1	35H	01/05/2025
		19	-18		

PRECISE que les postes au grade d'adjoint technique créés pourront être pourvus par le recrutement d'agents contractuels pour des missions d'agent technique polyvalent au sein du service technique des sports, rémunérés conformément à la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux en fonction de l'expérience professionnelle et/ou du niveau de diplôme,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 10 avril 2025,



Le Maire,

Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER

Publié sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 18 avril 2025.